...rand, demeurant à Blandain violente contusion et hématome du gros orteil pied droit par chute d'un poids sur le pied. 20 jours.

M. Félix Locherby, tisserand, demeurant à Froyennes, entorse du poignet gauche avec hydarthrose. 10 jours.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — La Mairie ...hem a reçu les médailles d'honneur du travail ...argent, décernées aux travailleurs ci-après : ...ur leurs bons et loyaux services dans le même établissement :

M. Louis Decottignies, échantillonneur dans la Maison Meillassoux Frères et Mulaton ; M. De Jaeghère Louis, tisserand, dans la maison Boulanger Frères ; M. Delecluse Herman, visiteur, dans la maison Meillassoux Frères et Mulaton ; M. Jean Willenmez, contremaître dans la maison Bro...

GALA DE L'ECOLE PASTEUR. — La ...ice de l'Ecole Pasteur et ses collaborateurs remercient la population de sa sympathie. Informent qu'il n'y a plus une seule ...Libre Salle des fêtes. Il est donc inutile de présenter si on n'est pas muni de la représentation aura lieu guichets ... Les portes seront ouvertes à 14 h. 30 ...le concert commencera à 15 heures précises. Papas et mamans sont instamment priés de laisser les élèves à la garde de leurs institutrices.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires (forfaitaires et mensuels du droit de licence et de l'impôt sur les automobiles aura lieu le 7 janvier, de 8 h. à 11 h. 15 du matin, chez M. Duquesnes, à « Bifur » ; de 8 h. à 9 h. du matin, chez M. Janssonne, « Aux Trois-Baudets » ; de 9 h. 45 à 11 h. 15 du matin, chez M. Gellcen, à Hempempont.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Delporte Daniel, rue de Lille. — Deleersnyder Agnès, rue Vaillant, 16.

ASCQ

FUNERAILLES. — C'est au milieu d'une affluence considérable qu'eurent lieu samedi 27 décembre, à 10 heures, en l'église d'Ascq, les funérailles de M. Jules Havez, Conseiller municipal, Cultivateur, Décoré de la Croix de Guerre, Membre de l'Association des Anciens Combattants d'Ascq.

Derrière la croix se trouvaient le Drapeau et la Section des Anciens Combattants d'Ascq, une plaque offerte par le Conseil Municipal. Les coins du poêle étaient tenus par M. Fourmestraux, maire, MM. Breuvart et Delattre, adjoints et Longuépée, conseiller municipal et ami du défunt.

Au cimetière, M. Fourmestraux, maire, salua une dernière fois M. Havez. Dans une grande élévation d'âme, il rappela tour à tour les qualités de celui qui n'est plus. Au nom du Conseil municipal, il salua l'homme de bien, le bon père de famille, le valeureux soldat ; il retraça toute la vie de probité de son collègue. En son nom personnel et comme ami intime, M. Fourmestraux dit un adieu touchant à M. Havez.

Dans la nombreuse assistance, nous avons encore remarqué : MM. de Montalembert, Conseiller d'arrondissement, Maire d'Annappes, Buisset, Maire de Sainghin-en-Mélantois, Bourgeois, ancien maire d'Ascq, Fourmestraux Albert, changeur, le docteur Fourmestraux, Arnoult, notaire, etc., et de nombreux cultivateurs de la région qui avaient voulu témoigner de leur sympathie à Mme Vve Havez-Vuillemot, à ses petits-enfants et à toute la famille éplorée.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Une réunion aura lieu en Mairie, le mardi 30 décembre, à 18 h. 30.

NOEL LAIQUE. — Les Associations Amicales d'Anciennes Elèves ont offert le Noël traditionnel aux élèves des écoles communales. Après la distribution de vêtements chauds sur l'hiver, de coquilles, chocolats, mandarines, jouets, un superbe programme de cinéma a diverti petits et grands. Le soir, un bal animé par une distribution gratuite de coquillons a terminé cette belle journée.

COURS GRATUITS. — Pendant les vacances de Nouvelle Année, les cours seront interrompus à partir du 30 décembre jusqu'au 3 janvier. Le cours d'anglais du 4 janvier aura lieu.

Voici la période des Etrennes. Vous avez des cadeaux à faire à vos amis, mais vous ne savez quel objet leur offrir. La Régie des Tabacs a créé de délicieux cigares et d'exquises cigarettes en coffrets artistiques de bois des îles. Aucun présent ne prouvera mieux votre bon goût et ne sera plus apprécié de vos amis.

LEERS

LE BANQUET ANNUEL DE L'ORPHEON LEERSOIS

Samedi dernier, à 20 h. en la salle Tjantelle-Decocq, rue Michelet, l'Orphéon Leersois donnait son banquet annuel. A la table d'honneur avaient pris place : MM. Jules Vanspeybroeck président ; Louis Henno et Emile Desplanques, vice-présidents ; Octave Decocq, chef ; Gustave Lecocq, sous-chef ; Maurice Delavallée, Gaston Constant, Marins Nys, Léon Meurisse, Alphonse Delevint, Gustave Lejeune, etc...

Le banquet, très bien servi fut emprelnt de la plus franche camaraderie. L'esprit d'union et de solidarité qui est le caractère propre de l'Orphéon Leersois s'y est montré plus fort que jamais.

Au dessert, M. Vanspeybrouck, président, remercia le chef et les membres de la commission de leur dévouement à la société ; il demanda à tous les membres de se serrer les coudes pour assurer à l'Orphéon une prospérité de plus en plus grande.

MM. Octave Decocq, chef ; Emile Desplanques et Maurice Delavallée prirent également la parole dans le même sens.

Une tombola originale eut ensuite lieu. Les lots consistaient en des discours à prononcer en l'honneur de la personne désignée.

On eut ainsi le plaisir d'applaudir les improvisations de MM. Marius Nys en l'honneur du président ; Marcel Delreux au chef ; Paul Lory à la cuisinière et Marcel Delescluse en l'honneur de Mme Lecocq, épouse du chef.

La soirée se termina par des chansonnettes humoristiques.

La prochaine répétition aura lieu le mercredi 4 février 1931.

RESULTAT D'ADJUDICATIONS. — Vendredi, à 18 heures, a eu lieu l'adjudication pour la fourniture du pain et du charbon au Bureau de bienfaisance et pour la fourniture du charbon aux établissements publics.

M. Emile Pottier, adjoint au Maire, présidait, assisté de MM. Camille Lory et Joseph Caltez, administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Pour la fourniture du pain, M. Antoine Mansart a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 0.07 au kilo.

Pour la fourniture du charbon, « Le Nord-Charbon » de Roubaix », a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 43 fr. à la tonne.

Les rabais sont calculés sur le prix courant qui est actuellement de 2.35 le kilo pour le pain et de 220 fr. la tonne pour le charbon.

LE RAMONAGE DES CHEMINEES. — La Mairie nous prie d'aviser la population qu'un ramoneur de cheminées du nom de Haquete, demeurant à Roubaix, a perçu dans différentes maisons un prix variable pour un ramonage de cheminées qu'il n'effectue pas. Cet individu n'est pas chargé du ramonage des cheminées et il n'avait pas le droit de percevoir les sommes qui lui ont été remises par des personnes trop crédules. Une active surveillance est exercée pour empêcher l'indélicat personnage de continuer ses exploits.

HARMONIE MUNICIPALE. — Réunion au local des musiciens et de la commission civile mercredi 31 décembre, à 20 heures.

Tenue civile, instrument et petit pupitre.

NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu mardi 30 décembre 1930, de 15 h. 30 à 16 h. 30, à l'école des filles.

Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 9-85
DEPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face du Conditionnement)

Au Conseil Municipal

— Suite —

Matières. — Le conseil décide d'adopter de nouveaux tarifs, en rapport avec le coefficient du coût de la vie.

Ecole de garçons de la Lutte. — Le conseil autorise la fourniture à l'école des objets suivants : 400 porte-manteaux ; 8 tableaux mobiles à 2 faces ; 8 classeurs ; 30 porte-serviettes et porte-savons ; 16 tables et 32 bancs pour le réfectoire ; le mobilier de bureau du directeur ; 20 tables et 60 chaises pour la salle de réunion ; 60 porte-manteaux pour le comptoir bibliothèque ; des placards et persiennes dans l'habitation du direction.

Le total de ces fournitures qui sont détaillées dans le marché, atteint 65.437 fr. 50.

Atelier municipal. — Les fournisseurs de bois de 1929-30 sont de nouveau agréés pour 1931.

Plan d'aménagement. — Emprunt. — Le programme, estimé à 90 millions par M. G. Dron, élève, en réalité, à 66.927.000 fr. Divers emprunts atteint 22 millions de francs. Il est nécessaire en faire un nouveau de 45 millions, pour rétablir l'équilibre.

Eclairage. — M. Prot demande des améliorations l'éclairage au gaz des particuliers. MM. Nys et Desborgher approuvent. M. le maire promet de occuper de la question.

Questions diverses. — Le conseil s'occupe de questions moins importantes.

Théâtre. — Le mandat de la directrice, Mme Vve ...de Dupuis, est renouvelé pour 1930-1931.

Congés aux classes. — Les 5 jours de congés mobiles sont ainsi fixés : 4 jours au Nouvel An, le 1er mai, le lundi de la foire de Tourcoing.

Conservatoire. — Le conseil réclame une augmentation de la subvention officielle, qui est très faible.

Peuples d'Orient. — Ce groupement ayant demandé un terrain au cimetière pour y ériger un monument, le C.M. le leur accorde.

Eglises. — Un crédit de 141.000 fr. sera consacré aux vitraux de l'église du Sacré-Cœur. A prendre sur les dommages de guerre des églises.

105,5 CENTIMES ADDITIONNELS EN 1931

Voici le budget primitif détaillé de la ville de Tourcoing tel que l'a discuté le conseil municipal.

I. — RECETTES ORDINAIRES

Centimes ordinaires : augmentation, 15.443 fr. — Attribution à la Ville sur divers impôts perçus par l'Etat : augmentation, 48.924 fr. — Octroi et taxes de remplacement : diminution, 823.143 fr. — Location du kiosque à journaux : augmentation, 2.000 francs. — Vente d'eau : augmentation, 99.000 fr. — Travaux de fontainerie : diminution, 598.000 fr. — Conditions publique : augmentation, 140.000 fr. — Usine d'électricité : augmentation, 702.000 fr. — Etablissement de bains : augmentation, 10.000 fr. — Pompes funèbres : augmentation, 10.000 fr. — Subvention de l'Etat à titre de participation dans les frais de fonctionnement des cours professionnels : augmentation, 81.040 fr. ; contre-partie de l'augmentation des dépenses des cours professionnels, l'Etat participant pour moitié dans ces dépenses. — Subvention de l'Etat à titre de quote-part dans les dépenses de l'école des Beaux-Arts : augmentation, 13.900 fr. ; la somme de 40.000 fr. prévue correspondant à la subvention encaissée pour 1930. — Subvention de l'Etat au Conservatoire National de Musique : augmentation, 5.700 fr. ; (prévision indiquée par la Préfecture, 8.800 fr. au lieu de 3.100 fr.). — Recettes diverses : augmentation, 165.726 fr. ; cette plus-value provient en grande partie du produit des concessions de terrains dans les cimetières dont la révision vous est proposée par ailleurs.

II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES

Centimes extraordinaires : augmentation, 3.346.384 francs ; plus value résultant de l'augmentation de la valeur du centimes (voir recettes ordinaires) et de l'imposition de centimes pour l'amortissement de la dette contractée pour l'exécution du plan d'aménagement. Des explications plus détaillées sont fournies in fine du présent rapport au sujet des modifications apportées au tableau des centimes extraordinaires. — Pavage des rues particulières : augmentation, 5.000 fr. — Participation de l'Etat dans les dépenses de confection ou de renouvellement des cartes d'identité des étrangers : augmentation, 40.000 fr. ; recettes exceptionnelle. — Produit des surtaxes locales : diminution, 150.230 fr. — Ventes de terrains à provenir de l'exécution des travaux du plan d'aménagement : augmentation, 200.000 fr. — Ventes de matériaux (même source) : augmentation, 150.000 fr. — Indemnités pour occupation provisoire d'immeubles : augmentation 40.000 francs.

I. — DÉPENSES ORDINAIRES

Secrétariat général : augmentation, 9.684 fr. ; avancement statutaire de certains employés et autres dépenses diverses. — Service des Finances : augmentation, 11.650 fr. ; indemnité de fonctions du directeur, 5.000 fr. (cette somme correspond à l'indemnité accordée en 1929, voir B.S.A. ; avancement statutaire et autres dépenses, 6.086 fr. — Traitement du receveur municipal : augmentation, 7.090 fr. ; attribution du 1/10e du traitement ; un rapport spécial vous est soumis à ce sujet. — Recette municipale : frais de bureau : augmentation, 48.220 fr. ; avancement statutaire de divers employés, 17.500 fr. ; frais de bureau divers, 30.720 fr. — Services des Travaux municipaux : augmentation, 36.000 fr. — Squares, jardins publics et plantations : augmentation, 59.015 fr. ; 4 nouveaux aides-jardiniers et dépenses diverses. — Eclairage des voies publiques par le gaz : augmentation, 30.000 fr. ; insuffisance du crédit inscrit en 1930. — Chemins vicinaux : augmentation, 40.433 fr. — Commissaires de police : augmentation, 32.000 fr. ; augmentation résultant de l'application du décret du 25 juillet 1930. — Achat d'une camionnette automobile pour le service de la police : augmentation, 30.000 fr. ; la camionnette actuelle se trouve à peu près hors d'usage. — Compagnie des sapeurs-pompiers : augmentation, 41.200 fr. ; conséquence de l'augmentation des traitements votés en 1930 et inscrite au budget supplémentaire de 1930.

Frais de perception de l'octroi : diminution, 182.700 francs ; réduction du nombre de préposés en 1930. — Habillement et équipement du personnel de l'octroi : diminution, 32.000 fr. ; même raison que ci-dessus. — Frais de régie de l'abattoir : augmentation, 13.000 fr. ; salaire d'un aide bouvier (emploi créé en 1929). — Condition publique : diminution, 45.000 fr. — Frais d'exploitation de la distribution d'eau : augmentation, 63.400 fr. — Usine d'électricité : augmentation, 115.400 fr. — Etablissement de bains : diminution, 4.200 ; diminution des frais d'entretien, charbons, mobilier, matériel et frais de bureau, etc. — Service de l'instruction publique : augmentation, 10.092 fr. ; création d'un emploi d'auxiliaire compensée en partie par une légère diminution d'autres dépenses. — Ecoles maternelles : augmentation, 18.000 fr. ; augmentation accordée en 1930 aux femmes de service (voir budget supplémentaire). — Préparation des repas et soins de propreté dans les écoles primaires élémentaires : augmentation, 35.750 fr. ; (même motif que ci-dessus). — Institut Colbert, école primaire supérieure, école pratique de commerce et d'industrie pour garçons : augmentation, 35.000 fr. ; principales augmentations : traitement des contremaîtres de travaux manuels, 30.250 fr. ; supplément de traitement au sous-directeur, augmentation du taux de l'heure annexe), 2.200 fr. ; supplément du traitement au chef des travaux, 1.500 fr. ; femmes de service, 1.800 fr. ; force motrice et éclairage, 5.000 fr. ; fournitures classiques, 5.000 fr. Par contre on constate une réduction de 10.500 fr. environ dans les suppléments de traitement non soumis à retenues. — Ecoles de coordonnerie, des apprentis tailleurs, de fonderie, du textile : augmentation, 14.400 francs ; titularisation de plusieurs coulremaîtres et augmentation des traitements. — Institut Sévigné, école pratique, commerciale, industrielle et ménagère pour filles : augmentation, 21.700 fr. — Institut Colbert, cours annexes : augmentation, 107.700 fr. — Institut Sévigné, cours annexes : augmentation, 53.000 fr. — Dépenses générales et communes aux diverses écoles : augmentation, 86.900 fr., augmentation de l'indemnité de logement au personnel enseignant, 56.000 fr. ; traitements et avantages facultatifs, 30.000 fr. — Conservatoire National de musique : augmentation, 38.600 fr.

Assistance médicale gratuite : diminution, 3.000 francs. — Assistance obligatoire aux vieillards : 60.000 fr., relèvement à compter du 1er mai 1930, du taux de l'allocation mensuelle. — Assistance aux femmes en couches : augmentation, 40.000 fr. ; même raison que ci-dessus. — Bureau paritaire de placement : augmentation, 24.700 fr. ; loyer de l'immeuble, 8.000 fr. ; frais de bureau, 2.000 fr. ; traitement d'un employé auxiliaire (10.000 + 3.888), 13.888 fr. — Indemnité pour charges de famille au personnel municipal : 82.000 fr. ; répercussion de l'augmentation accordée par l'Etat en 1930 et non prévue au budget primitif. — Musique municipale : augmentation, 4.600 fr. ; la subvention a été portée de 7.600 fr. à 12.000 fr. au budget supplémentaire de 1930. — P.T.T., recette auxiliaires, allocations aux receveuses : augmentation, 2.400 fr.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Frais extraordinaires d'administration. — Frais relatifs aux élections : augmentation, 18.000 fr. ; prévision pour faire face aux dépenses qui seront occasionnées par les élections cantonales de juillet et août 1931 (3 conseillers généraux et 1 conseiller d'arrondissement). — Renouvellement des cartes d'identité des étrangers : augmentation, 5.500 fr. ; cette dépense est compensée par une recette correspondant au montant de la participation de l'Etat. — Recensement de la population : augmentation, 60.000 fr. — Caisse de retraites des employés municipaux, contribution de la ville égale aux versements des tributaires : augmentation, 35.000 fr. ; une insuffisance de pareille somme a déjà été constatée en 1930. — Supplément de pensions aux retraités : augmentation, 105.000 fr. ; augmentation résultant de la péréquation accordée en 1929. Pour 1930, le crédit a été prévu au budget supplémentaire et par conséquent, il n'y a pas d'augmentation réelle pour 1931.

DÉPENSES DIVERSES

Théâtre municipal, travaux d'électricité : augmentation : 50.000 fr. ; dépense indispensable pour le remplacement d'un tableau usagé et la vérification de l'installation d'électricité. — Travaux d'aménagement du cimetière du Blanc-Seau : augmentation, 50.000 fr. ; installation d'une clôture, drainage du terrain, etc. — Erection d'un monument à M. le docteur G. Dron, sénateur-maire, souscription de la ville : augmentation, 100.000 fr. ; crédit déjà voté lor sde la dernière séance du conseil municipal. — Acquisition d'une machine électrique pour le service des élections : augmentation, 53.000 fr. ; cette machine permettra de supprimer les heures supplémentaires effectuées par un nombreux personnel. — Institut Colbert, création d'une école de maréchalerie : augmentation de 40.000 fr. — Voirie, pavage des rues particulières : augmentation de 45.000 fr. ; nous pensons utiliser ce crédit pour le pavage de la rue Lhomond. Nous prévoyons en recettes une somme de 5.000 fr. pour participation des propriétaires. — Service des eaux : part de Tourcoing dans les dépenses de dommages de guerre : augmentation 15.200 fr. ; il s'agit là d'une dépenses exceptionnelle. — Travaux de transformation dans les écoles : augmentation, 190.000 fr. ; dépense inscrite en exécution de la délibération du 25 mars 1930. — Aménagement du gymnase municipal : augmentation, 40.000 fr. ; construction de W.C. et réparations diverses — Remplacement de la bascule publique du pont du canal : augmentation, 20.000 fr. — Souscription en faveur des sinistrés de Fourvières : augmentation, 10.000 fr. ; une délibération spéciale vous est soumise à ce sujet.

ARRIÉRÉ

Intérêts et amortissements de emprunts. — Emprunt de 4.416.000 fr. : diminution, 112.864 fr. ; bénéfice qui résulte du fait qu'il ne reste qu'une semestralité à payer en 1931. — Emprunt de 3.000.000 pour travaux ferroviaires ; emprunt éventuel de 5.000.000 fr. pour travaux ferroviaires : diminution, 158.522 fr. ; contre partie en recettes (surtaxes). La prévision de 1930 avait été fixée en prenant comme base un intérêt de 7.40 % ramené à 5 % par la suite. — Plan d'aménagement, intérêts et amortissement (résultats d'ensemble) : crédits votés en 1930 : 4.586.444 fr. 15 ; crédits à inscrire en 1931, en tenant compte d'un nouvel emprunt de 45.000.000 de francs : 7.274.621 fr. Soit en plus : 2.687.976 fr. 93. (Des explications détaillées sont données à ce sujet dans l'exposé qui va suivre).

MOYENS FINANCIERS

Il convient maintenant d'exposer les moyens financiers préconisés pour l'équilibre du budget.

Mais il paraît utile, pour cela, de faire une distinction entre les opérations du budget normal et celles se référant au plan d'aménagement. Il semble nécessaire, en effet, de couvrir les dépenses de ce dernier budget par des ressources spéciales qui ne pourront recevoir dans l'avenir aucune autre affectation.

Les annuités d'amortissement des emprunts du plan d'aménagement s'élèvent à 5.214.560 fr. 95 (art. 255 à 261), c'est donc une somme de même importance qui nous est indispensable pour gager ces annuités.

En conséquence, nous avons prévu en recettes le produit de : 168 centimes additionnels pour amortissement de l'emprunt du premier programme, soit 4.436.019 fr. 03 ; 14 centimes 69 pour amortissement de l'emprunt du deuxième programme, soit, 386.062 francs 40 ; vente de terrains et de matériaux à provenir des réalisations dudit plan d'aménagement 350.000 fr. et enfin une prévision de 40.000 fr., pour l'imputation des indemnités pour occupation provisoire d'immeubles expropriés.

A première vue, on est en droit de se demander si les 182 centimes 69 dont il est question ci-dessus viennent s'ajouter aux 300 centimes 44 déjà imposés. Il n'en est pas ainsi, le nombre de centimes supplémentaires nécessaires pour alimenter le budget est de 105,50 ainsi que nous allons vous le démontrer tout à l'heure.

Il convient tout d'abord d'expliquer les raisons qui ont motivé la modification du cadre des centimes extraordinaires (page 15 du budget).

Le produit des 66 centimes 91 qui étaient prévus en 1930 pour « Amortissement de la dette » (anciens articles 93, 94 et 96) aurait été en 1931 de 1.890.360,50, alors que les annuités gagées par ces centimes ne s'élèvent qu'à 1.374.369 fr. 23.

La même anomalie se serait produite en ce qui concerne les 208 centimes 26 prévues pour équilibrer les « dépenses extraordinaires ».

Maintenir cet état de choses fut contraire au bon sens. Nous avons jugé préférable de faire ressortir d'une manière précise l'affectation respective du produit des impositions locales.

Notre budget comporte donc en 1931 :

a) centimes extraordinaires concernant le budget normal (art. 95, 96 et 99) : 203 ; b) centimes extraordinaires pour gager les annuités des emprunts contractés en vue de l'exécution du plan d'aménagement (art. 97 et 98) : 182.69. Total des centimes extraordinaires : 385,69.

Centimes ordinaires (y compris 5 centimes sur le principal de la patente), 20,25. Total des centimes pour 1931 : 405,94. Centimes imposés en 1930 : 300,44. Centimes supplémentaires à prévoir : 105,50.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

Au sujet de la communication de M. Ingheis, relative à la situation financière de la ville, M. Deborgher, adjoint au maire, nous envoie, avec prière d'insérer, la note suivante :

« Cette communication établie pour fixer, suivant son auteur, le point de départ de la gestion du nouveau Maire et déterminer sa responsabilité procède d'une telle fantaisie que j'ai cru devoir intervenir pour rétablir les chiffres. Permettez-moi de dresser, en quelques lignes, la situation réelle à ce jour.

» Acceptons comme dette, encore qu'il comporterait des réserves, le chiffre indiqué pour les dépenses engagées en vue de l'exécution du plan d'aménagement, soit 67.000.000 fr. Et ajoutons-y les deux dépenses de régularisation : 1° 4.250.087 ; 2° 1.200.000, soit ensemble 72.583.087 fr.

» En regard de cette somme, nous avons en réserve, ou à récupérer : 1° Une réserve figurant au budget, supplémentaire, 10.936.816 fr. ; 2° Le solde à nous revenir des dommages de guerre, 3.553.836 ; 3° La ristourne d'avance faites à des entrepreneurs 2.200.000 ; 4° Le recouvrement d'avances faites à des particuliers, 406.847. Au total 17.797.499 fr. Le montant de notre dette se trouve donc réduit à 54.756.188 fr.

» Il nous ajoutons à cette somme celle réclamée par l'Etat pour la liquidation des comptes de guerre et qui ne peut être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. 26.867.671 fr., nous obtenons une dette totale, 81.623.859 fr.

» Il y a loin on le voit, des 182 millions accusés par le mémoire.

» D'où vient cette différence ? 1° D'une réserve de 10.936.816 fr. dont M. Ingheis parle au début de son mémoire mais dont il ne tient pas compte à la récupération.

» 2° D'une somme de 12 millions pour exécution du deuxième programme qui n'est pas encore engagée et qui ne peut, pas, par conséquent, être donnée comme une dette.

» 3° D'une erreur de calcul de 300.000 fr. environ.

» 4° Et enfin du montant des intérêts à payer pendant trente ans et évalué à 77.437.428 francs.

» Pour cette dernière somme, on sait bien, en effet, que l'emprunteur ne doit l'intérêt qu'au jour de l'échéance et non au jour de prise de possession de l'emprunt. L'épargnant, moins versé dans les questions d'argent, n'aura certainement pas la pensée qu'en déposant cent francs à la Caisse d'Epargne, il est, à l'instant même, riche de deux cents francs, sous prétexte que dans X années, les intérêts accumulés lui feront cette somme ».

» En ce qui concerne l'équilibre du budget, j'ajouterai que, grâce à la situation financière extrêmement favorable de la ville, le sacrifice des 105 centimes additionnels demandé à la population suffira largement à couvrir l'annuité de l'emprunt supplémentaire que nous devons faire. Qu'on oublie pas en effet que le budget de 1930 comporte déjà l'annuité d'emprunt de 3 millions et une semestralité d'emprunt de 16 millions.

» En outre, la prospérité qui résultera des grands travaux, la vente des terrains provenant de l'expropriation, l'octroi à provenir des nouvelles constructions, l'indemnité pour occupations de certains immeubles et l'augmentation rapide du centime communal qui résulte de la transformation de notre ville, nous créeront des ressources qui nous mettront largement à l'aise.

» Comme l'a dit notre regretté M. Dron, aucune imagination n'eut pu prévoir des indemnités comme celles attribuées aux expropriés et qui nous conduisent aujourd'hui à une augmentation du centime additionnels. Mais nos concitoyens ne regretteront pas l'exécution, tandis qu'elle est encore possible, de ces grands travaux que la ville eut pu faire dans des conditions moins onéreuses il y a 10 ans ».

Les PIANOS ELKÉ, la marque de confiance se trouvent 27, rue des Archers
ANCIENNE MAISON E. SULMON

LE VOL AU « RENDEZ-VOUS »

Les spécialistes du vol au « rendez-moi » qui ont déjà opéré à Valenciennes et à Roubaix, ont pris Tourcoing pour théâtre de leurs exploits. On connaît leur manière d'agir. Pendant que le marchand leur rend leur monnaie des habiles filous l'empochent... et leur billet avec.

Plusieurs commerçants de notre ville ont eu leu rvisite, mais ne se sont pas laissés prendre. Il n'en a pas été de même de M. Dujardin, marchand de phonographes, 2 bis, rue Fidèle-Lehoucq, chez qui les voleurs s'étaient introduits sous prétexte d'achat de disques. Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement.

TOUJOURS LES CHAUFFARDS

Les chauffards continuent leurs tristes exploits. Rien ne semble devoir les arrêter. C'est ainsi que M. Charles Deltour, âgé de 43 ans, demeurant à Wattrelos (Sapin-Vert) 3, rue du Haut-Vinage, fut renversé vers minuit, boulevard Gambetta, à l'angle de la rue des Carliers, par une automobile roulant à vive allure et non éclairée, et venant de Roubaix.

Relevé par un automobiliste de passage, quelques heures plus tard, il fut transporté au Café Dejonghe, 83, rue du Halot d'où on le transféra à l'Hôpital Civil. Il souffre d'une blessure à la tête et de contusions multiples sur le corps.

D'autre part, vers 20 h. 35, l'automobile 5680 M-B conduite par son propriétaire, le sieur Albert Madeleine, âgé de 44 ans, demeurant à Lille, 44, boulevard Delsalle, a été tamponnée violemment à l'angle des rues de l'Esplerre et du Flocon, par un chauffeur qui a pris la fuite sans décliner son identité. On le recherche. Il y a des dégâts matériels.

UNE FEMME EN INSTANCE DE DIVORCE EST TROUVÉE MORTE

Les drames du divorce sont innombrables et presque toujours semblables.

Mme Marie Lelieure, épouse de Auguste Demarcheller, demeurant chez M. Soyez, 66, rue du Haze, à Tourcoing, avait comandé M. Vandenbulke, chauffeur de taxis à Tourcoing, pour une course. Quand il arriva au domicile de sa cliente, celle-ci ne lui répondit pas. On fit ouvrir la porte, et on trouva la malheureuse femme étendue à terre. Un tuyau du réchaud à gaz était détaché.

Comme la victime était en instance de divorce, on suppose que, désespérée, elle a voulu mettre fin à ses jours.

M. Gabilland, du 3e arondissement, a ouvert une enquête.

POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Nous réproduisons le rapport prononcé à l'Hippodrome le 21 décembre, à la réunion des familles nombreuses, par M. Maréchal, conseiller général du Nord.

« Permettez que j'aborde un sujet que vous connaissez et qu'il est toujours nécessaire de rappeler, surtout aux célibataires et aux sans enfants. La famille, c'est l'union de deux êtres qui, devant l'officier de l'état civil comme devant le ministre du culte auquel ils appartiennent, s'unissent par le mariage, se jurant, et pour la vie, fidélité, aide et protection, contractant de ce fait un lien indissoluble les obligeant, par leurs serments à renoncer ici-bas à tout égoïsme.

» Cet acte solennel d'une telle réalité, va leur incomber des devoirs et des responsabilités dans la vie, qui s'augmenteront au fur et à mesure que naîtra la famille, sur laquelle leur amour va se greffer, réalisant ainsi ce que nous appelons, nous, le bonheur familial.

» Ensemble, par le travail, ils chercheront la voie qui leur assurera le pain quotidien. Aussi, soyez convaincus que le bonheur familial ne peut, et ne sait être compris que par ceux qui ont le bonheur d'avoir de la famille et que nous plaçons au premier rang des citoyens complets dans la société moderne. Ce sont ces citoyens conscients et leurs devoirs qui récaiment des droits en rapport de leurs charges et de leurs responsabilités.

» Il ne suffit par que l'Etat qui, de plus en plus, évolue vers le matérialisme, vienne dire aux pères et mères de familles : « Ayze beaucoup d'enfants, nous sommes là pour vous aider par des subsides, des allocations », et que son rôle se bornera là, c'est-à-dire à l'assistance pure et simple, à ceux qui, pendant toute leur vie, travailleront pour fournir au pays ce dont il ne peut se dispenser, s'il veut rester libre et indépendant, c'est-à-dire en lui fournissant des bras dont il disposera à son gré, prêts à tous les sacrifices que l'Etat peut lui réclamer au moment du danger, et que les grandes familles lui fourniront au prix de tant d'efforts, de tant de privations.

» Attention, messieurs, les pères de familles nombreuses vous déclarent qu'ils continueront à faire leur devoir, tout leur devoir, mais que vos méthodes sont périmées (autres temps, autres mœurs). Elles continueront à songer au pays, à ses besoins matériels comme à sa continuité, mais les grandes familles ne veulent pas être considérées comme assistées de l'Etat.

» Pendant la grande guerre, ce sont les grandes familles qui ont payé de leur sang pour sauver le pays. Les grandes familles et les foilus ont donc des droits incontestables afin de travailler au maintien tant désiré par ceux qui ont perdu des enfants pendant la tourmente et qui connaissent le prix de tels sacrifices inoubliables. Ce sont les grandes familles qui fournissent à la France, les intelligences, les élites dont elle a tant besoin, et indispensables à son grand renom dans le monde entier.

» Nous déclarons franchement que nous poursuivrons tous les buts familiaux, nous élargirons l'idée familiale par tous les moyens en notre pouvoir. Les grandes familles revendiquent donc des droits plus étendus que les célibataires endurcis, qui n'ont que ce seul raisonnement : « Après nous la fin du monde ! ». Nous nous opposons et nous avons une tout autre conception. De quelque classe, de quelque opinion, de quelque religion que nous soyions nous vivons tous, nous travaillons tous pour un tout autre idéal commun. Pour cet idéal familial, qui sont nos enfants, nos petits-enfants, pour assurer leur avenir, pour le pays, pour cette France que nous voulons défendre contre tout envahisseur, contre tout sectarisme, comme aussi contre tout égoïsme, et pour qu'à jamais nous ayons la paix, puis encore pour que cette France soit aimée et respectée à l'intérieur comme à l'extérieur, mais en lui demandant en retour que tous ses enfants soien trespectés au même titre, à quelque religion qu'ils appartiennent. En rappelant à nouveau à nos élus, que seule l'union fait la force, comme de 1914 à 1918, et qu'ils veulent bien se conformer et mettre en pratique notre belle devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Mais, avant de me retirer, je voudrais, au nom des 650 pères de famille dont notre groupement est composé, déposer trois vœux, si le président m'y autorise :

» Le premier, que les pères de familles nombreuses soient représentés dans toutes les commissions administratives, en nombre suffisant pour y exposer leurs doléances.

» Le second, que la proposition de loi déposée par M. Henry Fougère, tendant à la suppression des droits de mutation pour les successions et les donations en ligne directe soit acceptée.

» Le troisième, que le Parlement vote el principe du vote familial en accordant aux pères de familles ayant un certain nombre d'enfants, des droits supplémentaires aux célibataires.

» Je vous demanderai que ceux qui sont disposés à accepter ces trois vœux veuillent bien le manifester en levant la main.

» En France, les droits de mutation sont, en ligne directe, de 6 % ; en Angleterre, de 2 % ; entre époux, de 15 % ; en Angleterre, de 2 % ; entre frères et sœurs, 27,70 % ; à l'étranger, 7 %.

ASSURANCES SOCIALES

Depuis le 1er juillet, la « Caisse de maladie » des Sociétés mutuelles de Tourcoing et de ses cantons fonctionne sous la direction des délégués de toutes les sociétés affiliées. Les mutualistes et les non mutualistes peuvent toujours y donner leur adhésion.

Les mutualistes doivent s'adresser directement à leur société et les non mutualistes peuvent s'adresser à l'une des sociétés suivantes : La Prévoyance, la Mutuelle des Employés, la Saint-Louis, l'Union Mutuelle du Blanc-Seau, la Mutuelle du Bâtiment, la Société Mutuelle des Etablissements Masurel, la Mutuelle Féminine, la Saint-Henri, la Mutuelle du Service municipal des Eaux de Roubaix-Tourcoing, les Médaillés du Travail, la Saint-Martin de Bousbecque.

Une permanence est établie à la mairie de Tourcoing, bureau de la Prévoyance, tous les jours de 9 à 11 h. et de 14 à 17 heures.

Le secrétariat, 10, rue Haute, est ouvert chaque jour de 10 à 12 et de 14 à 18 h. 30.

Pour Bondues, les adhésions sont reçues chez M. Jules Rohart, 42, route Nationale, qui se charge, en outre, d'établir et de transmettre les dossiers pour maladie.

LE CONCERT DES FIFRES ET DE L'HARMONIE DES AMICALES

Les Fifres scolaires et l'Harmonie des Amicales Laïques donnaient hier, salle du Gymnase, à 15 heures, leur concert annuel.

Nous avons noté la préeence de MM. Ingheis, maire de Tourcoing ; Alexis Parsy, Vandermarlière, Deborghn, adjoints au maire ; Robert Florin, carlos Florin, Jules Lecafette, président de l'Harmonie ; Jules Parsy, président des Fifres scolaires ; Jean Maillet ; Scalbert, directeur des Fifres, etc. L'Harmonie dirigée par M. Meillet, et les Fifres, jouèrent les Allobroges et Cocorico (Louis Garme). Le public, très nombreux, aplaudit tour à tour MM. Paul Vandenberghe, comique de genre ; Cabros, chanteur espagnol ; Jules Vanhoutte, diseur patoisant ; « le joyeux Carloe » dans son répertoire si varié ; Mlles Lucie Chevalier, monologuiste et Vandebroucke, diseuse ; MM. Florin et Vandenberghe, duettistes.

MM. Duez et Fourneau amusèrent fort l'auditoire avec leur saynète, et la comédie gale La Scintillante, de Jules Romains, fut très bien interprétée. Le pleno était tenu par Mlle Cleire Lemaire.

A 20 heures, un bal clôtura la journée.

COMITE LOCAL DE PRESERVATION ANTITUBERCULEUSE

Répondant à l'appel du Comité, plusieurs Directeurs de cinémas ont organisé cette semaine des quêtes au profit du timbre antituberculeux.

Au Cinéma de la rue des Piats, ces quêtes ont produit 42 fr. 90 et au Palais d'Été 86 fr. 20.

Le Comité adresse ses plus vifs remerciements aux Directeurs de ces établissements qui, en lui apportant leur collaboration désintéressée, contribuent à améliorer les résultats de la campagne antituberculeuse.

SERVICE MUNICIPAL D'ELECTRICITE

Par délibération du 21 novembre 1930, le Conseil Municipal a accepté la cession gratuite à la Ville d'un terrain sis rue Ach